



Assemblée générale

Soixante-troisième session

81^e séance plénière

Vendredi 24 avril 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

*En l'absence du Président, M. Yañez-Barnuevo
(Espagne), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Les membres se souviendront que l'Assemblée a clos son examen du point 65 et des points 65 a) à c) de l'ordre du jour à sa 68^e séance plénière, le 11 décembre 2008. Comme cela est indiqué dans la note de bas de page du document A/63/L.67*, pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur le projet de résolution, il faudra rouvrir l'examen du point 65 b) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite rouvrir l'examen du point 65 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Puis-je également considérer que l'Assemblée générale décide de passer immédiatement à l'examen du point 65 b) de l'ordre du jour? Puisque qu'il n'a pas d'objections, nous allons donc procéder ainsi.

Point 65 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Rapport du Secrétaire général (A/63/659)

Projet de résolution (A/63/L.67*)

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Je donne la parole à la représentante du Kazakhstan, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.67*.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (parle en anglais) :
Bien que nous soyons un vendredi, de nombreux membres de l'Assemblée sont présents. Je les en remercie vivement, et du fond du cœur, je leur souhaite à tous de passer un agréable week-end une fois qu'ils se seront prononcés sur le projet de résolution, qui, je l'espère, sera adopté aujourd'hui.

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/63/L.67*, intitulé « Coopération et coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan », qui est présenté au titre du point 65 b) de l'ordre du jour.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



C'est la sixième fois qu'un projet de résolution sur cette question va être adopté. À cet égard, nous tenons à remercier sincèrement les États Membres qui ont appuyé les résolutions précédentes ainsi que ceux qui se sont portés coauteurs du projet de résolution sur la région de Semipalatinsk pour la première fois cette année. À ce jour, 88 États Membres ont déjà coparrainé le projet de résolution. Ma délégation estime que cet appui témoigne de la contribution historique que le Kazakhstan a apportée au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes de destruction massive. De fait, en 1991, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le plus grand site d'essais nucléaires au monde situé dans la région de Semipalatinsk (Kazakhstan) était fermé par décret du Président de notre pays, M. Nursultan Nazarbayev.

Il est de notoriété publique qu'entre 1949 et 1989, 458 explosions nucléaires et thermonucléaires atmosphériques et souterraines ont eu lieu sur ce site, ce qui en puissance cumulée représente 2 500 fois la taille de la bombe lancée sur Hiroshima en 1945. Ces essais nucléaires ont touché une zone s'étendant sur plus de 300 000 kilomètres carrés et ont eu des conséquences tragiques. Plus d'un million de personnes ont été déclarées victimes de cette entreprise inhumaine. Les radiations ont affaibli les systèmes immunitaires des individus. La prévalence des maladies a donc augmenté, et ces dernières sont devenues plus coûteuses et plus longues. Les conséquences nuisibles des essais nucléaires se transmettent de génération en génération.

Il convient de rappeler que le problème de la région de Semipalatinsk n'est pas entièrement nouveau pour la communauté internationale. Le Kazakhstan lutte contre les conséquences de cette tragédie nucléaire depuis près de deux décennies, et il demande à la communauté internationale d'intensifier ses efforts en faveur du désarmement nucléaire et de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Le Kazakhstan a de bonnes raisons d'insister haut et fort sur la nécessité d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, car pendant 40 ans notre territoire a servi de terrain d'essai pour des armes meurtrières et notre population en subit aujourd'hui les terribles conséquences.

Ce sixième projet de résolution sur la région de Semipalatinsk constate clairement que cette question reste un sujet de grave préoccupation pour la population et le Gouvernement kazakhs du fait de ses

conséquences à long terme pour la vie et la santé de la population, en particulier des enfants et autres groupes vulnérables, ainsi que pour l'environnement de la région.

Le projet de résolution salue le rôle important joué par le Gouvernement kazakh pour mobiliser des ressources nationales en vue de répondre aux besoins de la région grâce à la mise en œuvre de programmes nationaux pertinents, notamment le programme national pluriannuel prévoyant un ensemble de mesures visant à résoudre les problèmes posés par l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk pour la période 2005-2007, et l'élaboration d'un nouveau cycle pour la période 2009-2011.

En outre, le projet de résolution salue les contributions apportées par divers organismes des Nations Unies, pays donateurs et organisations intergouvernementales ou non gouvernementales en vue de fournir une aide humanitaire et de mettre en place des projets pour le relèvement de la région de Semipalatinsk.

Je voudrais en particulier exprimer notre profonde reconnaissance au Gouvernement japonais, qui a fourni une aide financière substantielle à plusieurs projets mis en œuvre au Kazakhstan par le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer les conditions de vie dans la région. En outre, le Japon a aidé le Gouvernement local à mettre en œuvre un important projet pour améliorer le système de soins de santé dans la région. Par ailleurs, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) exécute actuellement un programme relatif aux soins de santé primaire. Le Royaume-Uni nous aide à mettre en place un projet sur l'utilisation des ressources foncières collectives dans les zones sécurisées du polygone d'essais nucléaires de la région de Semipalatinsk. La Commission européenne finance un projet dans le domaine de la sûreté nucléaire. Plusieurs autres projets ont également été mis en place grâce à l'appui financier des gouvernements des pays voisins ainsi que de la Suisse, de l'Italie et du Canada, entre autres.

Le projet de résolution invite également les États Membres à célébrer en 2011 le vingtième anniversaire de la fermeture du polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk et se félicite des initiatives prévues pour commémorer la fermeture de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk et marquer le vingtième anniversaire du mouvement antinucléaire international

« Nevada-Semei », ainsi que de la conférence internationale sur la réhabilitation des sols contaminés par des matières ou des résidus radioactifs, que l'Agence internationale de l'énergie atomique organisera au Kazakhstan en 2009.

La nouveauté de ce projet de résolution réside dans le fait que les progrès réalisés dans son application seront examinés par l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Développement durable », alors que les résolutions précédentes ont été examinées au titre du point de l'ordre du jour sur l'assistance humanitaire fournie aux pays ayant des besoins particuliers. La place secondaire qu'occupe désormais la composante humanitaire dans le projet de résolution est liée à l'augmentation des ressources nationales consacrées aux programmes socioéconomiques régionaux dans le contexte du développement général, et au fait que l'assistance internationale sous forme de compétences techniques appropriées en vue de surmonter les effets des explosions nucléaires prend de plus en plus d'importance. En fait, la coopération mise en place entre la communauté internationale et le Gouvernement kazakh pour surmonter les effets des explosions nucléaires est passée à un nouveau stade.

Il convient également de souligner que le rapport du Secrétaire général (A/63/659) a noté la nécessité de fournir des techniques modernes pour réduire au minimum les problèmes radiologiques sanitaires, socioéconomiques, psychologiques et environnementaux dans la région de Semipalatinsk et en atténuer les effets. Le projet de résolution exhorte la communauté internationale à aider le Kazakhstan à formuler et à mettre en œuvre des programmes et projets spéciaux pour régler ces problèmes et à appuyer nos efforts pour assurer la croissance économique et le développement durable de la région de Semipalatinsk.

Pour terminer, je voudrais indiquer que ce projet de résolution sera adopté par consensus, sans être mis aux voix. Je remercie l'Assemblée de son appui généreux.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/63/L.67*, intitulé « Coopération et coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan ». J'informe les membres que depuis la présentation du projet de

résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Australie, Autriche, Bénin, Burkina Faso, Chypre, Colombie, Croatie, Djibouti, Espagne, France, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Maurice, Monaco, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République islamique d'Iran, Slovaquie et Thaïlande.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.67*?

Le projet de résolution A/63/L.67 est adopté (résolution 63/279).*

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 65 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.